



COMMUNIQUE DE PRESSE - 13/06/12

Décisions DNACG prises en première instance et en appel – Agréments délivrés par la DNACG pour la saison 2012/2013

Comme annoncé dans le Communiqué de Presse en date du 06 juin 2012, le Stade Poitevin Volley-Ball a informé le Conseil Supérieur de la DNACG de sa volonté de ne pas engager d'équipe en division professionnelle la saison prochaine.

Par ailleurs, le Conseil Supérieur de la DNACG, organe géré par la FFVB, a rendu aujourd'hui les décisions d'appel concernant les clubs d'Albi Volley USSPA, Avignon Volley-Ball, Chaumont Volley-Ball et Nice Volley-Ball.

Les clubs d'Albi Volley-Ball USSPA et Chaumont Volley-Ball ont reçu l'agrément pour évoluer respectivement en Ligue AF et en Ligue AM.

Les décisions de première instance concernant les clubs d'Avignon Volley-Ball et Nice Volley-Ball ont été confirmées par le Conseil Supérieur de la DNACG. Le club d'Avignon est maintenu en Ligue BM la saison prochaine et le club de Nice est rétrogradé en Nationale 1. Ils peuvent désormais, dans un délai de deux mois, entamer une procédure de conciliation auprès du CNOSF.

Ces différents éléments ont pour conséquence le maintien éventuel du Beauvais Oise Université Club et de l'ASUL Lyon Volley en Ligue AM, à la condition que la CACCP, qui étudie actuellement leurs nouveaux budgets, leur délivre l'agrément pour participer à ce championnat.

Le club de Saint-Brieuc Côtes d'Armor Volley-Ball est, quant à lui, maintenu en Ligue BM puisqu'il avait d'ores et déjà obtenu l'agrément de la CACCP pour évoluer dans cette division. Il reste donc une place vacante en Ligue BM. Celle-ci pourrait être comblée par le club de Saint-Quentin Volley, dernier de Ligue BM lors de la saison 2011/2012, dont la CACCP étudie actuellement le dossier et qui reste sous le coup d'une rétrogradation administrative à titre conservatoire.

Dans le cas où le club ne serait pas repêché par la Commission, cette dernière a demandé à certains clubs de Nationale 1 de lui communiquer leurs informations financières afin de vérifier s'ils ont la possibilité d'accéder en Ligue BM.

En cas d'avis défavorable de la CACCP, la LNV se réserve le droit de laisser la place vacante et ainsi de faire évoluer la Ligue BM à 13 clubs pour la saison 2012/2013.

Ligue Nationale de Volley

Service Communication : DANNA Mélanie / Tél : 01 48 84 35 07 / Fax : 01 48 90 76 68/ Portable : 06 42 44 80 55 / m.danna@lnv.fr





Vous trouverez ci-dessous la liste des agréments délivrés par la DNACG pour la saison 2012/2013 :



Ajaccio
Beauvais*¹
Cannes*
Chaumont*
Lyon*¹
Montpellier*
Nantes-Rezé*
Narbonne*
Paris*
Rennes*
Sète*
Toulouse*
Tourcoing*
Tours*

Albi*
Béziers*
Calais*
Cannes
Evreux*
Hainaut*
Istres*
Le Cannet*
Mulhouse*
Nantes*
Stade Français*
Venelles

Alès*
Asnières*
Avignon*
Cambrai*
Canteleu*
Harnes*
Martigues
Nancy
Orange*
Plessis-Robinson
Saint-Brieuc
Saint-Nazaire*
Saint-Pierre Calais*
Saint-Quentin*²

* Clubs à la masse salariale brute encadrée

¹ Clubs susceptibles d'être maintenus en Ligue AM si la CACCP leur délivre l'agrément pour cette division

² Club susceptible d'être maintenu en Ligue BM si la CACCP lui délivre l'agrément pour cette division

Ligue Nationale de Volley

Service Communication : DANNA Mélanie / Tél : 01 48 84 35 07 / Fax : 01 48 90 76 68/ Portable : 06 42 44 80 55 / m.danna@lnv.fr

